

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

STENOGRAMME

32^{ème} SEANCE DU 21 MARS 2019

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Mes chers collègues, je vous salue toutes et tous, j'ai à vous présenter quelques excuses. Madame Hélène BAUMERT est représentée par Monsieur Michel SCHOENENBERGER. Madame Saloua BENNAGHMOUCH donne pouvoir à Monsieur Christian MEISTERMANN, Madame Béatrice ERHARD à Madame Catherine SCHOENENBERGER, Monsieur Laurent DENZER-FIGUE à Monsieur Cédric CLOR, Monsieur Denis ARNDT à Monsieur Serge NICOLE, Madame Claudine GANTER à Monsieur Yves HEMEDINGER, Madame Stéphanie BARDOTTO à Madame Odile UHLRICH-MALLET, Monsieur René FRIEH à Madame Céline WOLFS-MURRISCH, Monsieur Mathieu THOMANN à Monsieur Jean-Marc BETTINGER et Monsieur Jean-Claude KLOEPFER en fait autant avec votre serviteur.

Cela étant dit, il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. Le benjamin n'étant pas là, le deuxième se trouve être Monsieur Tristan DENECHAUD. Il n'est pas là. Après, nous arrivons à Madame Manurêva PELLETIER, elle est là, je l'ai vue. Elle accepte d'être proposée. Comme suppléant, le Directeur Général des Services. Vous êtes d'accord pour installer les deux, je ne vois pas d'opposition, donc les deux sont installés.

Vous avez également le compte rendu des décisions prises durant la période du 7 février au 20 mars 2019 par délégation du Conseil Communautaire ainsi que le compte rendu des marchés pour la même période. Vous avez le document dans votre dossier.

Nous avons l'approbation du compte rendu de la séance du 7 février 2019. Fait-il appel à des observations ? Cela ne semble pas être le cas. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal du 7 février 2019 est approuvé.

Je n'ai pas de communication. Je donne tout de suite la parole à Monsieur Jean-Marie BALDUF pour la présentation du point n° 4.

4. Soutien aux communes membres – fonds de concours Walbach, Zimmerbach, Muntzenheim et Niedermorschwihr

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie BALDUF, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

5. Soutien aux communes membres – création d'un fonds de concours exceptionnel pour la période 2019-2020

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie BALDUF, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Oppositions ? Abstentions ? Oui ? La parole ? Vous l'avez.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, une gestion rigoureuse nous a permis d'avoir en fin de mandat un excédent cumulé important. Sans remettre en cause les précédents fonds de concours, pour ma part, j'aurais préféré que nous gardions ces 2,9 millions d'euros au sein de la Communauté pour que demain, nous puissions financer de nouvelles mesures innovantes afin de lutter contre le réchauffement climatique. Par exemple la réduction des gaz à effet de serre due aux déplacements devra trouver des réponses au niveau de notre bassin de vie, car nos communes n'auront pas les moyens techniques et financiers pour agir seules dans ce domaine. Je pense notamment à étendre, par exemple, à l'ensemble de l'Agglomération les mesures qui ont été prises par la Ville de Colmar. Pourquoi pas la gratuité des transports en commun aux jeunes générations, étendre les horaires de bus en soirée, etc. ? La préservation de notre environnement, sujet ô

combien crucial qui vous tient à cœur, Monsieur le Président, je n'en doute pas un instant, et qui nécessitera de notre part, nous, élus, des actions et pas seulement des paroles. C'est pourquoi, Monsieur le Président, personnellement, je m'abstiendrai sur ce point.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Autre intervention ? Monsieur le Maire de Wintzenheim.

Monsieur Serge NICOLE : Bien entendu, Monsieur le Président, cette remarque qui vient d'être faite par un conseiller municipal de Wintzenheim n'engage que lui et n'engage pas la commune de Wintzenheim.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Puisque nous sommes en démocratie, nous acceptons les avis des uns et des autres, sauf que Colmar Agglomération est déjà citée dans la Convention des Maires au niveau européen. Donc c'est la démonstration que nous avons déjà pas mal fait. Bien sûr, nous pouvons toujours mieux faire. Vous avez cité la gratuité des transports en commun. Je sors d'une importante réunion à Paris où la gratuité des transports n'a pas été louée. Il faut que l'utilisateur se rende compte de ce qui est fait et pour cela, il faut qu'il y ait une contribution, mais c'est un avis et nous avons enregistré votre observation.

Globalement, nous sommes quand même à quelque 13 millions d'euros sur la période de 2014 à 2019, ce qui je pense pouvoir dire est unique dans le périmètre de la Région Alsace puisque je ne connais pas d'intercommunalité dans le Grand Est qui pratique cette solidarité vis-à-vis des communes membres. Cette proposition est donc la démonstration que Colmar Agglomération accompagne les communes dans les projets qui sont les leurs. Je pense pouvoir dire que c'est apprécié et approuvé unanimement. Néanmoins, j'ai entendu l'intervention qui vient d'être faite.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé avec une abstention.

6. Versement d'une avance sur la Compensation Part Salaires aux communes de l'ex-communauté de communes du Ried Brun

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie BALDUF, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

7. Dotation de soutien à l'investissement public local 2019 - Action Cœur de Ville

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie BALDUF, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des questions ? Ce rapport dénote encore les quelques imprévus positifs résultant de l'opération Cœur de Ville. Ce sont des résultats insoupçonnés. Au départ, nous ne comptions pas sur l'inscription de ce projet bien que les 600 000 euros indiqués me semblent un peu élevés, mais rien ne nous interdit de demander. Nous nous contenterons de ce que nous allons obtenir. Il n'empêche que c'est un soutien assez exceptionnel pour cette opération de la pépinière, d'autant plus que le Département a aussi confirmé son accord.

Le rapport est mis aux voix. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

8. Protocole d'accord concernant les cessions foncières nécessaires à l'aménagement de la zone d'activité Est (partie Sud) de Horbourg-Wihr

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Lucien MULLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Lucien MULLER : Je tiens à vous signaler qu'une erreur que nous avons rectifiée a été insérée au niveau du protocole dans le chapitre 3b pages 5 et 6, la surface est de 152,2 ares et non de 127,87 ares. Le coût est de 608 800 euros et non de 511 480 euros. La bonne nouvelle est que c'est en faveur de Colmar Agglomération. Nous vous demandons d'approuver la délibération telle que présentée. Merci.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Le chat retombe donc sur ses pattes.

Monsieur Lucien MULLER : Oui, les services ont passé assez de temps sur ce dossier.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des questions ? Il ne semble pas y en avoir. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

9. Extension de la zone d'activités Est de Horbourg-Wihr - implantation d'une entreprise

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Lucien MULLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des questions sur cette présentation ? Cela ne me semble pas être le cas. Au départ et au demeurant, il y avait quelques questions, mais finalement après réinstruction des dossiers et présentation à deux reprises, le Conseil Municipal de Horbourg-Wihr a entériné cette proposition d'où la présentation de ce rapport.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

10. Transaction immobilière : Cession d'une emprise foncière dans la zone d'activités de Sainte Croix-en-Plaine

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Lucien MULLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Projet très important sur le plan économique. Projet aussi qui a fait la navette entre Sainte-Croix-en-Plaine et Colmar Agglomération.

Monsieur François HEYMANN : J'ai juste une question sur le terrain du SISCO. J'aimerais quand même un décompte de cette zone. La zone SISCO est donc la zone d'activité de Sainte-Croix-en-Plaine, j'aimerais un décompte de cette zone puisque la commune de Sainte-Croix-en-Plaine avait à l'époque eu les terrains gratuitement d'une vingtaine d'hectares, mais nous n'avons encore jamais rien touché. J'aimerais un décompte actuel définitif de cette zone.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Ce n'est pas seulement la commune de Sainte-Croix-en-Plaine qui est concernée. Il y en a au moins deux. Cela n'efface pas la question posée et justifiée. Ce dossier a fait la navette entre Sainte-Croix-en-Plaine et Colmar Agglomération à plusieurs reprises.

Lors de chaque examen, le projet a fait l'objet d'une amélioration architecturale. Je parle sous le contrôle du Premier Vice-Président. Je pense que le projet final

répond aujourd'hui aux préoccupations de tous les partenaires concernés avec une portée économique relativement importante tant en nombre d'emplois qu'en investissements projetés.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Monsieur KLEIN, nous avons noté la question posée sur le décompte du SISCO.

11. Soutien au Pôle de Compétitivité Biovalley France

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Lucien MULLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

12. Avenant n° 9 à la convention de délégation de service public relative aux transports urbains

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Philippe ROGALA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des questions ? Monsieur le Maire.

Monsieur Christian KLINGER : Juste une simple petite précision parce qu'avant j'ai entendu que les navettes gratuites ne seraient pas la bonne solution, donc je pense, Monsieur le Président, que vous pensiez à l'ensemble du service gratuit.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Oui, nous sommes d'accord.

Monsieur Christian KLINGER : Sinon, je suis favorable à la gratuité au centre-ville.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : D'autres collectivités pratiquent déjà cette formule pour les dessertes alternées. S'il s'agit de desservir aux arrêts jusqu'aux parkings, les usagers ont déjà payé pour le parking, il est donc un peu délicat de leur faire payer une deuxième fois.

Monsieur Serge NICOLE : Ces navettes iront-elles directement du parking au centre-ville ?

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Elles passent par les rues du centre-ville avec trois parkings dans le périmètre.

Monsieur Serge NICOLE : Je pensais qu'elles ne s'arrêtaient qu'à un seul parking du centre-ville.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Non. Elles passent dans le centre-ville. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

13.Choix du mode de gestion du service public des transports urbains de Colmar Agglomération

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Philippe ROGALA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Merci pour cette présentation. La proposition qui est faite repose également sur l'expérience des dernières années. Nous sortons ce matin d'un Conseil d'Administration où nous avons enregistré que Colmar Agglomération est susceptible d'être remboursée à hauteur de – j'arrondis – 200 000 euros pour l'année 2018 et 200 000 euros pour l'année 2019. Cela est dû à l'intéressement et à l'efficacité de la gestion. Il

apparaît donc que la DSP est la meilleure formule de gestion dans la mesure où Colmar Agglomération peut récupérer la mise puisque celle-ci était trop importante, la preuve avec les deux fois 200 000 euros que nous allons récupérer sur les deux années.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

14. Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique au titre de l'année 2019

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Pierre BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

15. Soutien financier à la société des membres de la Légion d'Honneur pour l'organisation d'un concours "Prix de l'apprentissage de la Légion d'Honneur"

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Pierre BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des questions relatives à la proposition qui vous est faite ?

Monsieur le 1^{er} Vice-Président.

Monsieur Lucien MULLER : J'ai juste une remarque. Je ne suis pas contre le principe de soutenir une telle action, mais je suis contre le principe de donner de

l'argent à un organisme qui reprend l'argent pour le redonner à quelqu'un d'autre. Je préfère que nous donnions directement de l'argent.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Mon cher collègue, nous avons tenu compte de cette proposition.

Voilà ! Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

16. Projet d'aire de grand passage au lieudit de la SEMM à Colmar

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Christian KLINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Monsieur Frédéric HILBERT.

Monsieur Frédéric HILBERT : Merci, Monsieur le Président. Je suis un peu embêté, car une aire de grand passage – je souhaite qu'il en soit créé, c'est un serpent de mer dont nous parlons depuis longtemps et qui pose toujours problème. Après l'avoir annoncé sur un terrain militaire, voilà que vous pensez avoir trouvé l'endroit idéal. Cependant, le site que vous nous proposez d'aménager ce soir soulève au moins deux problèmes.

Le premier – et on parle bien d'installer un village, temporaire soit, mais un village de 100 caravanes avec les habitants qui les occuperont. C'est un village. Vous proposez d'installer temporairement ce village sur un site en zone inondable par débordement qui est pour l'instant inconstructible. J'entends aussi qu'aucun bâtiment ne sera construit, mais il y aura quand même des aménagements puisque j'imagine que pour gérer un village il va falloir des infrastructures d'électricité, de réseaux, d'eau et d'évacuation. Pour le sécuriser, ne faudra-t-il pas construire une digue le long de la Thur, ce qui diminuerait la poldérisation et créerait un risque supplémentaire d'inondation des communes en aval – pour information, c'est Horbourg-Wihr ?

L'autre problème est qu'il est situé sur la trame verte et qu'il appartient à la réserve de biodiversité 72 dont fait partie la forêt du Neuland. D'après le SRCE, l'aménagement à cet endroit de cette aire de grand passage couperait le corridor d'importance nationale, le CN5 qui est l'un des quatre axes alsaciens Nord-Sud de migration des oiseaux entre l'Europe du Nord et la Méditerranée. Il est aussi censé abriter de nombreuses autres espèces d'insectes, de crapauds, de rapaces, de castors, de chats sauvages et j'en passe.

Je le répète, je souhaite que l'on trouve un endroit pour cette aire de grand passage – je sais que c'est compliqué –, mais je trouve qu'une fois de plus, c'est l'environnement et le peu d'avancées en matière de protection de la biodiversité qui va jouer le rôle de variable d'ajustement. J'entends que c'est contraignant, mais on ne peut pas tenir un discours d'un côté en regrettant la perte de la biodiversité et la disparition des abeilles et en affirmant que les textes légiférant l'urbanisme vont dans ce sens, le SCoT, etc., le PLU, et d'un autre côté, faire des exceptions à ces mêmes textes dès que cela nous arrange. Je voterai contre ce rapport.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : C'était l'observation de Monsieur Frédéric HILBERT, y en a-t-il d'autres ? Monsieur Serge HANAUER.

Monsieur Serge HANAUER : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais intervenir concernant Monsieur Richard RITZENTHALER : je sais que vous l'avez reçu dans votre bureau, mais c'est un cas un peu particulier parce que Monsieur RITZENTHALER a une partie en propriété et une partie en exploitation qui appartient à la Ville de Colmar. Si l'on retire ces 4 hectares à Monsieur RITZENTHALER, il n'aura plus la surface minimum d'installation et sera en dessous des 16 hectares et ne pourra plus être reconnu au niveau de la Mutualité Sociale Agricole en tant qu'exploitant agricole. Je m'abstiendrai.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Monsieur le Maire de Wintzenheim.

Monsieur Serge NICOLE : D'abord une question. Est-ce que toutes les intercommunalités passeront bien à la caisse ? Je crois que c'est important. La deuxième est plutôt une remarque. Comme tout le monde, je lis la presse. J'ai trouvé déplorable que quelqu'un fasse la proposition de mettre ces terres de

passage sur la décharge du Ligibel. Même si je ne partage pas toujours l'opinion des gens du voyage, je trouve que c'était un peu déplacé alors que l'on sait pertinemment que tout ce secteur est pollué. Quand j'ai lu cela dans la presse, je me suis dit que les personnes ne savent pas suffisamment de quoi elles parlent. J'ai vraiment trouvé cela regrettable. Et en plus, pourquoi pas le mettre sur Wintzenheim ?

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Désolé, le public n'a pas le droit à la parole – Code Général des Collectivités Territoriales.

Trois types d'observations, je rebondis d'abord avec le questionnement de notre collègue Monsieur Serge NICOLE. Un engagement a été pris en préfecture par les représentants des 9 intercommunalités sur un accord consistant à partager le coût sur la base de la population. Nous y étions plusieurs à y assister. Entre temps, deux présidents m'ont écrit pour dire qu'ils ne partagent pas cette contribution. Il n'empêche qu'au départ, l'engagement a été pris et je devrai donc en parler au Préfet pour que tout le monde soit logé à la même enseigne puisque le terrain de passage en question concerne les 9 intercommunalités du Nord du Département.

S'agissant de l'observation de Monsieur Serge HANAUER, un rapide rappel, le minimum exploitable permettant une inscription à la Mutualité Sociale Agricole n'est pas de 16 hectares, mais de 12,50 hectares. Même en retranchant les 4 hectares, Monsieur RITZENTHALER dispose toujours de 12,50 hectares. J'ai pu vérifier cette situation. Il n'empêche que je l'ai rencontré, il est totalement d'accord à négocier d'une façon amiable puisque j'ai fait valoir non seulement une acquisition, mais pour partie également un échange permettant de renforcer les 12,50 hectares par un ou deux hectares supplémentaires pour préserver sa capacité d'inscription à la Mutualité Sociale Agricole et en cela, il était d'accord. J'ai donc bon espoir que l'affaire puisse se régler – tout en demandant la déclaration d'utilité publique – à l'amiable avec Monsieur RITZENTHALER. Il en est de même pour Monsieur SCHOFFIT qui m'a donné son accord pour négocier à l'amiable sans se faire mettre sous pression par une déclaration d'utilité publique. J'ai pris les devants parce que je ne voulais pas que l'un ou

l'autre apprenne la décision du Conseil Communautaire demain dans la presse. Au niveau des deux, j'ai un préaccord pour une entente à l'amiable.

Je reviens sur l'observation de Monsieur Frédéric HILBERT. Il faut reconnaître que Colmar Agglomération n'était pas demanderesse de cette installation, mais depuis que la compétence a été transférée de l'État vers les intercommunalités, il faut répondre aux sollicitations du préfet. Il fallait trouver un terrain qui se prête le mieux à la desserte à travers un axe routier. L'emplacement proposé est en bordure de l'autoroute, donc permet un accès direct sans obliger les caravaniers à passer dans une partie d'une commune ou d'une ville. Était également pressenti un autre terrain qui se situe en aval des terrains de football, mais pour cela, il fallait emprunter la digue et nous connaissons les difficultés de circulation sur une digue d'autant plus qu'éventuellement, deux véhicules doivent pouvoir se croiser, ce qui n'est pas tellement évident.

En l'occurrence aussi, nous avons lu et entendu – nous vous avons entendu, Monsieur HILBERT –, mais je crois qu'il y a une légère confusion quant à l'emprise du terrain concerné puisqu'il n'est pas dans le lot du n° 72 qui est répertorié comme emplacement à préserver, bien qu'il soit pour partie en zone inondable, mais en l'occurrence, il ne s'agit pas de construire. Il faut poser des réseaux, ce qui n'a aucune comparaison par rapport à la constructibilité puisque le terrain n'est pas constructible.

Globalement, nous échappons aux contraintes du SCoT et du PLU à travers les contraintes recensées puisque nous ne sommes pas à 100 % dans ces contraintes tant que nous ne sommes pas dans le réservoir n° 72. La proposition qui vous est faite répond au Schéma Régional de Cohérence Écologique. Nous devons réaliser une étude de faisabilité sur le plan écologique, mais à première vue – je dis bien à première vue –, cela ne semblerait pas poser problème.

Quant à aménager une digue, ce n'est pas nécessaire puisque nous sommes en dehors du corridor que vous avez fait valoir tout à l'heure.

C'est dans ce sens que le rapport vous est présenté. Je tiens compte de l'opposition de Monsieur HILBERT puisqu'il l'a justifiée. J'ai répondu à Monsieur HANAUER pour ce qui est de la situation personnelle de Monsieur

RITZENTHALER, étant entendu que Monsieur SCHOFFIT est d'accord pour la cession. J'ai également répondu à l'observation de notre collègue maire de Wintzenheim. Sous cette présentation, puisque nous sommes obligés de trouver une solution, à la date d'aujourd'hui, je ne vois pas de meilleur terrain qui soit accessible à partir d'un axe routier. Personnellement, je préfère que le terrain soit accessible depuis l'extérieur et non par une traversée de quartier, ce qui pourrait indisposer les populations concernées. Bien sûr, il y a un maire qui est très heureux, c'est le Maire de Sainte-Croix-en-Plaine puisqu'implicitement, nous sommes obligés d'abandonner le terrain du Fronholz pour situer cet emplacement bien que le Fronholz ait également posé d'autres contraintes en rapport avec la pollution.

Je sou mets ainsi cette proposition à votre acceptation. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé avec deux oppositions et trois abstentions.

17.Approbation du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2023

Voir rapport –

Madame Lucette SPINHIRNY, Conseiller communautaire délégué, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

18.Projet de fusion entre Habitats de Haute Alsace et Pôle Habitat Colmar Centre Alsace

Voir rapport –

Madame Lucette SPINHIRNY, Conseiller communautaire délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Étant entendu que le Conseil Départemental a déjà délibéré sur la question avec un vote favorable. Il en est de même pour le Conseil d'Administration de HHA. S'agissant du Conseil d'Administration de Pôle Habitat, la décision a aussi été prise pour les deux bailleurs sociaux d'une façon unanime. Les deux sièges sont à Colmar avec une distribution très bien répartie sur le plan départemental. J'ai retenu le projet de présentation en attendant que le Conseil Départemental ait délibéré. C'est le cas. C'est donc la proposition qui vient d'être rappelée par Madame Lucette SPINHIRNY. Les deux bailleurs sociaux totalisent près de 17 000 logements. C'est largement suffisant puisque le seuil est de 12 000. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

19.Soutien financier à la Faculté de Marketing et d'Agrosciences (FMA)
pour l'organisation d'un colloque

Voir rapport –

Madame Odile UHLRICH-MALLET, Conseiller communautaire délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

20.Soutien Financier à l'Université de Haute-Alsace pour le trophée
alsacien de l'innovation alimentaire 2019

Voir rapport –

Madame Odile UHLRICH-MALLET, Conseiller communautaire délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

21. Modification du règlement du service public de l'assainissement non collectif

Voir rapport –

Monsieur Christian DIETSCH, Conseiller communautaire délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Vous avez également en annexe le rappel des tarifs pratiqués. Dans le paysage national, ceux-ci sont plutôt révolutionnaires quant à leur modicité pour l'assainissement non collectif.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

22. Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune de Turckheim et Colmar Agglomération pour des travaux du programme d'investissement eaux pluviales

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Guy WAEHREN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

23. Conventions de mandat pour l'exploitation des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Guy WAEHREN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

24. Adhésion au Syndicat Mixte pour le recyclage agricole du Haut-Rhin

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Guy WAEHREN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : D'abord pour le principe d'adhésion, qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ?

Pour la désignation des deux collègues, y a-t-il des oppositions ? Ce n'est pas le cas, donc ils sont installés.

S'agissant de Jepsheim, j'avais aujourd'hui le Maire au téléphone puisqu'il a été hospitalisé pour une opération qui était nécessaire. Il est rentré et se porte bien. Il attend avec impatience le temps de pouvoir revenir chez nous pour être opérationnel comme il l'a été auparavant.

25. Action de partenariat pédagogique avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour la sensibilisation à la biodiversité autour de Colmar

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Guy WAEHREN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

26. Convention de partenariat 2018-2022 pour la mise en place de contrats de solutions territoriaux en faveur de la qualité de la nappe d'Alsace

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Guy WAEHREN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

27.Participation à l'organisation du défi "Au boulot j'y vais à vélo"
édition 2019

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Guy WAEHREN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

28.Désignation du représentant de Colmar Agglomération au conseil
d'administration de l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est,
nouvellement créée

Voir rapport –

Monsieur Daniel BERNARD, Conseiller communautaire délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Bien, d'abord pour le principe de l'adhésion. Qui est favorable ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Adhésion acceptée.

Pour la désignation d'un collègue, nous avons parlé de Monsieur Daniel BERNARD puisqu'il est notre représentant. Y a-t-il d'autres candidats ? Ce

n'est pas le cas, donc je vous le propose. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas. Il est donc désigné et vous remercie.

29. Convention de financement 2019 passée avec l'ADEME pour l'Espace Info Énergie

Voir rapport –

Monsieur Bernard GERBER, Conseiller communautaire délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

30. Attribution de subventions pour des travaux d'économie d'énergie dans l'habitat

Voir rapport –

Monsieur Bernard GERBER, Conseiller communautaire délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

31. Mise à jour de l'organigramme commun à Colmar Agglomération et à la Ville de Colmar et de la convention des mises à disposition de personnel

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Serge NICOLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Nous arrivons au point divers. Y a-t-il une question, une réaction ou une communication ? Cela ne semble pas être le cas. Mes chers collègues, je vous remercie pour votre présence et votre participation. Je rappelle que la prochaine réunion du Conseil Communautaire se tiendra ici le 27 juin 2019 à 18 h 30. Merci pour la présence à toutes et à tous. La séance est levée. Je vous invite au petit verre de l'amitié. Merci beaucoup.